



Journal syndical

2017-2018



MOT DE LA PRÉSIDENTENCE

Le grand nombre de disparités entre les services de garde ainsi que les difficultés rencontrées par ce personnel ont attiré notre attention.

Au cours des 3 dernières années, nous avons débuté la tournée dans les services de garde et créé un comité de vie professionnelle composé de salariées de ces services. Le comité a procédé à l'élaboration et l'analyse d'un sondage répondu par les travailleuses et travailleurs de ces services. Nous avons rapporté les constats au comité de service de garde de la commission, l'occasion étant idéale pour partager nos questionnements et inquiétudes. Une graine a été semée; l'intérêt reçu nous laisse penser qu'elle commence à germer.

Les réponses obtenues nous permettent de conclure que le meilleur moyen, pour les travailleuses et travailleurs, d'arroser cette graine est d'échanger le plus souvent possible avec leur direction afin de mettre en lumière la réalité vécue au service de garde.

Nous remercions tous ceux qui ont participé à ce processus: travailleuses et travailleurs des services de garde qui ont pris le temps de répondre au sondage et le comité de vie professionnelle (Guyanne Bouchard, Marie –Claude Rodrigue, Linda Vaillancourt, substitut : Lise Larochelle, Nathalie Plante) pour leur travail colossal. Chaque épaule à la roue permet l'avancement et l'amélioration de nos conditions de travail.

Nous remercions le comité de la commission pour son accueil et son ouverture.

Annie Boily pour l'exécutif

Pré-qualification service direct à l'élève

« Nouveauté »

La période de pré-qualification sera du 1er mars au 10 mai 2018. Pour cette étape, **vous devez vérifier si vous êtes bien inscrit(e) aux bons endroits et que chaque classe d'emploi dans laquelle vous êtes qualifié(e) soit cochée sur la fiche de pré-qualification qui sera affichée dans votre école.** S'il y a des erreurs ou que vous voulez apporter des changements, vous devez remplir le formulaire d'éligibilité de la commission scolaire et fournir votre diplôme, relevé de notes ou toutes autres pièces originales justifiant vos qualifications.



Vous devez les remettre, pour authentification, à M^{me} Isabelle S. Poulin en vous présentant au siège social de la commission scolaire au 1925, 118^e rue Saint-Georges. Vous pouvez joindre M^{me} Poulin à compter du 1er mars 2018 au 418 228-5541, poste 2571.

Si vous pensez choisir une tâche complémentaire en service de garde, vous devez vérifier **votre préqualification en service de garde, car la carte de secourisme comporte une date d'échéance.**

Tournée des services de garde
Au cour du dernier mois, nous avons visité, dans le cadre de nos tournées des services de garde, l'école L'Aquarelle de St-Bernard, l'école D'Youville Lambert et l'école Aquarelle . C'est avec plaisir que nous avons pu partager avec plusieurs salariés(es) sur les réalités de leur établissement. Certaines directions ont, elles aussi, pris quelques minutes pour échanger avec nous. Nous vous remercions tous et toutes pour cet accueil.

Qui suis-je?



Corps d'emploi: ???

Mes tâches:

- ♦ Je m'assure de tenir les lieux d'apprentissage propres; et agréables

La réponse se trouve au verso.

Paie

Il est important de surveiller sur votre paie :
-Le nombre d'heures;
-La classe d'emploi ;
-L'échelon

Arrangements locaux (6-11.03)

Avant de réclamer d'une salariée ou d'un salarié des montants qui lui ont été versés en trop, la commission s'entend avec elle ou lui et le syndicat sur les modalités de remboursement. À défaut d'entente, la commission fixe les modalités de remboursement. Ces modalités doivent faire en sorte que la déduction n'excède jamais plus de dix pour cent (10 %) du traitement brut par paie.

Arrangements locaux (6-11.04)

Dans le cas où, à la suite d'une erreur de la commission, celle-ci omet de verser la paie d'une ou d'un salarié à la date prévue ou verse des montants inférieurs à ceux réellement dus, la commission s'engage, après demande à cet effet de la salariée ou du salarié concerné (e), à prendre sans délai les dispositions provisoires nécessaires pour le paiement des sommes dues.



« Nouveauté »

Vie locale politique – Deux nouvelles ententes ont été signées avec la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin :

Clause 7-1.31 : entente

La partie patronale et la partie syndicale ajoutent une précision à la clause 7-1.31 : un délai maximum de 10 semaines pour les ajouts d'heures annuels. À la suite de ce délai, le poste deviendra vacant pour l'affectation. Cette entente est pour une période d'essai d'un an.

Étape 4 : Arrangements locaux 7-3.22 – Entente - Ajout

La partie patronale et la partie syndicale s'entendent pour faire un deuxième tour de remplacement pour les réguliers à l'étape 4, mais en laissant le 5 heures d'ajout. Cette entente est pour une période d'essai d'un an.



Votre syndicat est affilié à la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ) et à la Centrale syndicale du Québec (CSQ).

La Commission scolaire de la Beauce-Etchemin compte 17 000 élèves et plus de 1 200 enfants inscrits à Passe-Partout (2017-2018).



Agenda

Février 2018

- 1^{er} février : Tournée École D'Youville –Lambert et L'Aquarelle de Saint-Bernard
7 février : Tournée École Aquarelle Saint-Georges
12 février: Comité de reconnaissance des agents de liaison
14 février : Rencontre en vis-à-vis à la CSBE
15 février: Exécutif
20 février : Tournée École Dionne
21-22 et 23 février : Conseil général à Laval
27 février : Rencontre des commissaires

Rachat suite à un congé de maternité ou parental

Pour un congé de **maternité**, la cotisation est prélevée **automatiquement** pour les **21 premières semaines**, mais pour un **congé parental**, c'est-à-dire pour les semaines suivantes, vous êtes considéré comme étant en congé sans traitement donc **vous devez racheter**.

Si la demande de rachat est faite dans les 6 mois suivant la fin du congé, le coût est égal aux cotisations qui auraient été prélevées si la personne avait été au travail. Le temps racheté devancera votre retraite d'autant.



Le saviez-vous? Jusqu'à 90 jours peuvent être crédités gratuitement. Le coût du rachat peut être défrayé par étalement ou avec vos REER (sauf ceux du Fonds de solidarité de la FTQ) et est déductible d'impôt. Les montants retirés de vos REER n'ont pas besoin d'être remboursés, contrairement au Régime d'accession à la propriété (RAP).

La personne ressource pour les rachats est madame Mélanie Bédard au 418-228-5541, poste 25840.

PRÉCISIONS — PRIMES D'ASSURANCE

Selon le régime du participant (maladie 1, 2 ou 3), la part de l'employeur varie selon le statut de l'employé, soit à temps plein ou à temps partiel. De plus, il faut y ajouter la taxe de 9%. Si vous avez des interrogations, communiquez avec la personne qui s'occupe de votre paie.

Pour les taux d'assurance-vie et d'assurance-salaire de longue durée, consultez le dépliant « Votre régime d'assurance collective en un coup d'oeil » émis par la SSQ. Vous retrouverez le lien de ce document sur notre site internet: www.spss.lacsq.org.

Services directs aux élèves (semaine de relâche)

Pour le personnel travaillant en adaptation scolaire (TES, TS, TI et PEH) détenant un poste, la semaine de relâche ne doit pas être coupée de votre semaine de travail. Votre direction doit vous fournir du travail pour le temps équivalent à votre journée normale et ce, la journée même. Votre direction ne peut non plus vous imposer de prendre des vacances. Vous prenez des vacances seulement si vous en avez décidé ainsi. Ce choix vous appartient.

FERMETURE PENDANT SEMAINE DE RELÂCHE

Notez que le bureau de votre Syndicat du personnel de soutien scolaire de la CSBE (CSQ) sera fermé du 5 au 9 mars 2018.

Sondage Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS)

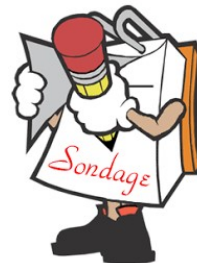
L'institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) a lancé un important sondage visant à recueillir de l'information sur le personnel scolaire. Vous répondrez à des questions spécifiques pour le personnel de soutien qui nous permettront d'obtenir un portrait précis sur les conditions de travail. Le questionnaire s'attarde autant sur la charge de travail que sur le sentiment du travail bien accompli. Nous vous invitons à prendre quelques minutes de votre temps pour répondre au sondage.

Consultez le site internet de votre syndicat pour avoir les coordonnées du sondage au www.spss.lacsq.org.

Vous avez jusqu'au 2 mars 2018 pour répondre au questionnaire.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec la représentante ou le représentant de votre syndicat.

Nous avons besoin de votre grande collaboration pour obtenir le maximum de réponses.

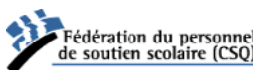


Au nom de l'exécutif, nous tenons à remercier les participants qui ont envoyé leurs photos pour la campagne de la valorisation du personnel de soutien scolaire dans le cadre du concours des 81 jours du soutien à FPSS. Soyez fiers de la classe d'emploi que vous représentez. C'est votre engagement qui fait la différence dans chacun de vos milieux de travail.

Les gagnantes pour les haut-parleurs Bose sont mesdames Gérardine Boulet, syndicat de Champlain, et Lynn Veillette, syndicat de la Mauricie.

La grande gagnante de la cafetière expresso est madame Johanne Potvin, technicienne en documentation, à l'école secondaire Veilleux. Bravo!

La Fédération fera un livre avec les photos reçues et l'enverra au gouvernement afin de le sensibiliser au travail des employés de soutien dans l'ensemble du service d'éducation.



2475, 90^e Rue, Saint-Georges, Québec G5Y 7B6 Téléphone : 418 228-1885
Sans frais : 1 877 228-1885 Télécopieur : 418 228-1882

Site internet : <http://www.spss.lacsq.org>
Courrier électronique : presidence.spss@globetrotter.net
vicepresidence.spss@globetrotter.net
tres.spss@globetrotter.net
spss@globetrotter.net